



MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN MINI TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	
Bureau de recrutement :	UNFPA Gabon
Projet	QG Jeune
Activité	Réalisation d'un mini terrain de football synthétique
Secteur	Sport, Santé et bien-être, Jeunesse
Localisation	Libreville
Contexte	Le 8ème Programme de coopération Gabon-UNFPA dont la mise en œuvre a commencé en janvier 2023 et vise l'atteinte des 3 zéros du Plan stratégique UNFPA 2022-2025 à savoir : zéro décès maternel évitable, zéro besoin non satisfait en planification familiale et zéro violence sexiste et pratique néfaste. La réalisation d'un mini terrain de football synthétique s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau programme-pays notamment le produit 3 « Adolescents et Jeune » qui vise d'ici 2027, les adolescents et les jeunes auront renforcé leurs compétences et leurs capacités pour assurer l'autonomie corporelle, le leadership et la participation, et pour développer le capital humain.
Généralités	<p>Article 1 - Objet du Marché</p> <p>Le bureau UNFPA souhaite réaliser, un mini terrain de football synthétique destiné à la pratique du football à 5 contre 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une longueur de 35m maximum, d'une largeur de 25m, avec une zone de dégagement périphérique de 1,5m, - L'ensemble étant ceinturé par une clôture métallique grillagée sur une hauteur de 1,20m et surmontée de filets pare-balls périphériques et plafonnier. - L'aire de jeu est réalisée en gazon synthétique - Avec l'éclairage du terrain avec des projecteurs LED <p>Article 2 - Description sommaire des travaux</p> <p>L'entrepreneur prévoira dans ses prix, la fourniture, l'approvisionnement sur le chantier et la mise en œuvre des matériaux et équipements nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux préparatoires <ul style="list-style-type: none"> - Installation de chantier et piquetage - Démolition - Dépose des équipements existants - Terrassements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décapage des matériaux et évacuation en décharge publique ▪ Purges du fond de forme ▪ Reprofilage des fonds de forme • Infrastructure <ul style="list-style-type: none"> - Remblaiement des zones purgées - Fourniture et pose de géotextile - Drainage primaire et secondaire - Fourniture et pose de bordure P1 - Fourniture et pose de regards à grille - Fourniture et mise en œuvre de grave de fondation sur 0.20m

	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et mise en œuvre d'une couche de déflashing sur 0,05m - Fourniture et pose d'un gazon synthétique (provenant d'un producteur agréé par la FIFA) avec remplissage en granulats de caoutchouc, sable de silice et couche de souplesse si nécessaire - Réalisation des tracés • Equipements <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de buts de football 6 mètres x 2 mètres - Fourniture et pose de poteaux de corner - Fourniture d'une brosse de maintenance triangulaire • Clôture <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose d'une clôture métallique grillagée en partie basse y compris portillon d'accès et surmontée de filets pare-balls périphérique et au plafond. • Latrines <ul style="list-style-type: none"> - Latrines filles/garçons avec fosse de rétention et possibilité de les vider au fur et à mesure • Eclairage <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et pose de projecteur LED
	<p>Article 4 - Protection du chantier et du domaine public</p> <p>L'entrepreneur prendra à ses frais et risques et périls toutes les mesures d'ordre et de police nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au maintien de la circulation à proximité du chantier - à la sécurité des piétons, des utilisateurs et des ouvriers <p>L'entreprise se conformera aux réglementations en vigueur dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.</p> <p>Elle devra prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire l'accès du chantier au public (clôture de chantier, signalisation etc.).</p> <p>Elle reste pendant toute la durée du chantier garante de la bonne conservation des ouvrages du domaine public.</p> <p>L'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour assurer le nettoyage des voiries et dessertes du chantier.</p>
	<p>Article 5 - Coordination des travaux</p> <p>En cas de groupement, le mandataire devra communiquer au maître d'œuvre, avant le démarrage des travaux, les prestations qui seront réalisées par chacune des entreprises du groupement.</p>
	<p>Article 6 - Documents techniques de référence</p> <p>L'entrepreneur se conformera aux normes et règlements en vigueur, aux règles de l'art, aux prescriptions particulières des fabricants et aux fascicules des cahiers des clauses techniques générales.</p> <p>Les provenances, qualité et méthode de mise en œuvre doivent être conformes aux normes en vigueur.</p>
	<p>Article 7 - Conformités des travaux</p> <p>Les travaux de construction de l'ouvrage décrits dans ce cahier des charges devront être conformes aux conditions dictées par la fédération internationale de football FIFA.</p>

<p>Consistance des travaux</p>	<p>1-Travaux préparatoires Installation de chantier La mise en place des installations de chantier se fera en accord avec la maîtrise d'ouvrage. L'entreprise prévoira la clôture du chantier et l'interdiction au public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation et piquetage A partir des points de repérages existants, l'entrepreneur devra fournir l'implantation de tous les ouvrages prévus au plan. <p>2 - Démolitions diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démolition et évacuation en décharge publique. L'entreprise tiendra compte de la présence des réseaux existants, (drainage assainissement, électricité et arrosage) et prendra toutes les précautions d'usage avant intervention. Les fouilles de démolitions seront remblayées par des matériaux sains. <p>3 - Travaux de terrassements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décapage des terres Les matériaux en place seront décapés sur une épaisseur moyenne de 0,25m sur l'ensemble de la surface. Les matériaux seront chargés, transporté en dehors du terrain avec des moyens légers, puis repris et évacué en décharge agréée. L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que le fond de forme ne devra subir aucune déformation et que les matériaux à évacuer ne pourront pas être stockés durablement sur l'emprise des espaces publics de circulation. • Terrassements complémentaires en déblai remblais Les formes de pente seront réalisées en déblai remblai avec les matériaux du fond de forme. L'entrepreneur devra le cas échéant prévoir la réalisation de purges. Dans ce cas les matériaux impropres seront décaissés et évacués pour être remplacé par une grave de compactage reconstituée. L'entrepreneur devra éventuellement la fourniture de remblais sains complémentaires pour respecter les altimétries du projet et celle des caniveaux conservés. • Reprofilage et cylindrage du fond de forme Les matériaux constitutifs du fond de forme seront reprofilés et cylindrés avec des engins adaptés. Ils devront permettre le respect des exigences imposés en la matière. <p>4 - Infrastructures et terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordure P1 La future plate-forme de jeu sera délimitée par des bordures de type P1 sur la périphérie. La prestation devra prévoir la fourniture à pied d'œuvre et la pose des différents éléments, y compris le scellement au béton dosé à 350 kg et le jointoiement. Le scellement comprend également la réalisation de patins d'épaulement suffisants de chaque côté de l'élément maçonné. • Drainage et assainissement Le drainage sera exécuté selon un plan d'assainissement réalisé par l'entreprise retenue et validé par le maître d'ouvrage. Sur le fond de forme dressé, l'entreprise ouvrira des tranchées à une profondeur minimale permettant la mise en œuvre de 0.25 m de cailloux
---------------------------------------	---

5/15 au-dessus du drain. Les fonds des tranchées de drainage seront nivelés en suivant les pentes proposées (qui devront être validées par le MO) et compactés.

Ils auront une pente mini de 0,005 m/m et seront raccordés sur un collecteur en diamètre 200 mm (drain à cunette) qui sera réalisé en périphérie du terrain et raccordé sur la canalisation PVC à créer pour rejoindre le réseau public.

Partout où ce sera nécessaire, seront implantés et posés des regards dimensionnés suivant les règles de l'art en la matière.

L'entrepreneur vérifiera par ses connaissances et compétences le diamètre le plus adapté.

Les tuyaux reposeront sur un lit de sablon de 0,10 m. Lorsque les tuyaux auront été mis à leur place définitive, ils seront soigneusement calés latéralement avant la confection des joints. Ils seront recouverts de 0,20 m de sablon au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation. Les tuyaux seront réunis par des joints souples, mis en place suivant les prescriptions des fabricants.

La pose et la fourniture d'un grillage avertisseur en plastique de couleur conventionnelle, seront positionnées à 0,20 m au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation sauf stipulations contraires du maître d'œuvre.

Au-dessus du filet avertisseur, les tranchées seront comblées avec les matériaux mis en œuvre dans l'espace traité.

- **Fondations et sous-couches**

La mise en œuvre de la grave s'effectuera à l'aide d'une niveleuse et le compactage sera effectué au compacteur à bille de 8 à 10 tonnes.

L'approvisionnement des matériaux se fera avec une reprise, en privilégiant l'emploi d'engins légers sur le fond de forme. Ces précautions permettront de préserver le fond de forme et le réseau de drainage. On tiendra également le plus grand compte des conditions atmosphériques.

- **Epaisseur totale après cylindrage: 0,20 m.**

Il sera prévu une couche de déflachage de 5 mm en sable concassé 0/6 pour assurer une planéité parfaite.

- **Le gazon synthétique**

Il sera de type monofilament et devra provenir d'un fournisseur agréé par la FIFA.

L'entrepreneur précisera dans son offre le nom et la marque du produit proposé.

La fiche technique du produit devra préciser les caractéristiques du gazon proposé et la pose devra être réalisée suivant les règles de l'art. Dans le cas où le revêtement proposé doit être associé à une couche de souplesse, l'entrepreneur devra le préciser et intégrer le coût de cette dernière dans son offre. Toutes les caractéristiques sportives seront garanties par l'entrepreneur pendant au moins 5 ans. L'entrepreneur joindra à l'appui de son offre la fiche d'identification du produit, le procès-verbal du laboratoire central des sols sportifs, et un échantillon ainsi qu'un test de résistance de la fibre au UV.

- **Lignes de jeux préfabriquées**

Elles seront de constitution identique au gazon synthétique, de couleur blanche et d'une largeur une largeur de 5 cm. Les lignes seront installées par la méthode d'incrustation. Elles seront implantées après la pose du revêtement, celui-ci sera découpé sur la largeur de la bande avec un matériel adapté, la bande de tracés sera ensuite collée sur une bande de pontage.

Le jointoiement devra être précis et net.

5 - Equipements sportifs et de maintenance

- **Buts de football**

Les buts de football à 5 seront en tube métallique rond de 10 cm, peint ou plastifié blanc, aux dimensions 3 mètres x 2 mètres.

Types de prestataires	soumissionnaires locaux et internationaux
offre technique	L'offre technique devra comprendre au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation détaillée du prestataire (CV du chef projet et organigramme etc) • Une analyse de la mission, des services et des fonctionnalités du terrain de football (cette partie devrait convaincre de la bonne compréhension du projet) . • Un chronogramme détaillé d'exécution du travail ;
offre financiere	Elle devra présenter les coûts détaillés des différentes prestations proposées dans l'offre.
Dossier juridique	<p>Prestataires locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche circuit • Attestation paiement des impots à jour • Attestation du paiement de la CNSS • Attestation du paiement de la CNAMGS à jour • Attestation de non faillite • Relevé d'identité Bancaire <p>Prestataires internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de non faillite • Relevé d'identité Bancaire • Extrait KBIS
Garanties bancaires	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de l'offre du marché (1% HT du contrat) • Garantie de bonne exécution (5% HT du contrat) • Garantie de l'avance de démarrage des travaux (20% HT du contrat)
Date butoir de dépôt des dossiers	10 Octobre 2023

Les sociétés intéressées voudront bien respectés les points inscrits dans le cahier de charge et envoyer les dossiers à l'adresse : procurement-gabon@unfpa.org

NB : Les offres reçues par un autre canal que celui mentionné ci-dessus seront automatiquement rejetées

Contact du bureau : 077 99 90 54/011738882 . Date butoir de dépôt **des dossiers le 10 Octobre 2023**

Requesting Officer in Hiring : Glenn Allogo

Signature :



Date: 29 /09/2023

Approved by: M Auguste Kpognon :

Signature :

DocuSigned by:
Auguste Jean Marie Kpognon

Date : 29/09/2023

22872C9245C048B...